



COMMUNE DE HOBSCHEID

Heures d'ouverture bureau communal

Lundi:

de 8.00 à 12.00 et 13.00 à 19.00 h

Mardi, Jeudi et Vendredi:

de 8.00 à 12.00 et 13.00 à 17.00 h

Mercredi:

de 8.00 à 12.00 h, après-midi fermé

Hobscheid, petit bureau près du bureau de Poste, ouvert tous les mercredis de 10.30 à 12.00 h

Öffnungszeiten Gemeinde

Montag:

von 8.00-12.00 und 13.00-19.00 Uhr

Dienstag, Donnerstag und Freitag:

von 8.00-12.00 und 13.00-17.00 Uhr

Mittwoch:

von 8.00-12.00, Nachmittags geschlossen

Hobscheid, kleiner Gemeindesaal bei der Post, Mittwochs von 10.30-12.00 Uhr geöffnet

Tél.: 39 01 33 - 1

Fax: 39 01 33 - 209

Adresse

Place Denn
L-8465 Eischen

Email

commune@hobscheid.lu

Internet

www.eischen.lu · www.hobscheid.lu

Permanence

du Service Technique en dehors des heures d'ouverture normales:

Bereitschaftsdienst

des Technischen Dienstes außerhalb der normalen Öffnungszeiten:

39 01 33 - 233

24h sur 24 / 7 jours sur 7

BULLETIN SCOLAIRE

AOÛT 2013



Eischen: Primaire (cycles 2-4)



Hobscheid: Précoce et Préscolaire (cycle 1)

Dans ce bulletin scolaire

- Le calendrier des congés et vacances scolaires Page 3
- Cycle 1: L'éducation précoce et préscolaire Page 4
- Cycles 2-4: L'enseignement primaire Page 8
- Effectif total (tout l'enseignement) Page 8
- Généralités (pour tous les cycles) Page 10
- Quelques règles à observer Page 11
- Photos des classes 2012-2013 Page 12
- Schoulfest 12 Juli 2013 Page 20
- Répartition des classes 2013-2014 Page 22
- La maison Relais Page 28
- Avis de la Police: Rentrée des classes Page 32
- Aktioun „Sëchere Schoulparking“ Page 34
- L'annuaire scolaire Page 35
- Transport Scolaire Page 36



Le calendrier des congés et vacances scolaires

- L'année scolaire commence le lundi 16 septembre 2013 et finit le mardi 15 juillet 2014.
- Le congé de la Toussaint commence le samedi 26 octobre 2013 et finit le dimanche 3 novembre 2013.
- Les vacances de Noël commencent le samedi 21 décembre 2013 et finissent le dimanche 5 janvier 2014.
- Le congé de Carnaval commence le samedi 15 février 2014 et finit le dimanche 23 février 2014.
- Les vacances de Pâques commencent le samedi 5 avril 2014 et finissent le lundi 21 avril 2014.
- Jour férié légal: le jeudi 1er mai 2014.
- Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 29 mai 2014.
- Le congé de la Pentecôte commence le samedi 7 juin 2014 et finit le dimanche 15 juin 2014.
- Jour férié légal pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le lundi 23 juin 2014.
- Les vacances d'été commencent le mercredi 16 juillet 2014 et finissent le dimanche 14 septembre 2014.

Remarques:

- Le lundi, 16 septembre 2013, jour de la reprise des classes, est une journée de classe entière.
- Les classes chôment le 6 décembre 2013 et le 16 mai 2014 (jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg).
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1ère communion, les classes du 3e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.



Photos prises lors de la Science Week (novembre 2012).

Cycle 1: L'éducation précoce et préscolaire

L'éducation précoce

L'éducation précoce est le point d'entrée de votre enfant dans l'enseignement fondamental.

Dès que l'enfant a atteint les 3 ans, il peut être inscrit au précoce.

Cependant, l'éducation précoce n'est **pas obligatoire**.

La **rentrée des classes** est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le lundi, 16 septembre 2013.

Conditions d'âge pour la rentrée au précoce		
Trimestre	Date rentrée	Date naissance de l'enfant
1 ^{er} trimestre	16 septembre 2013	01 septembre 2009 - 31 août 2010
2 ^e trimestre	06 janvier 2014	01 septembre 2010 - 05 janvier 2011
3 ^e trimestre	22 avril 2014	06 janvier 2011 - 21 avril 2011

Les enfants sont admis au début de chaque trimestre.

Condition d'admissibilité: l'enfant doit avoir atteint l'âge de 3 ans au début du trimestre.



Les enfants fréquentent les classes d'éducation précoce selon l'**horaire indiqué ci-dessous**.

Les inscriptions se font entre 4 et 8 **plages**. Un minimum de 4 plages est prévu par la loi.

Possibilités d'inscription (4 plages minimum)					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)					

L'expérience, acquise par le personnel enseignant au cours des années précédentes, a montré que l'admission d'enfants au 3^{ème} trimestre n'est pas nécessairement idéale, ni pour l'enfant, ni pour le groupe fonctionnant alors déjà depuis 2 trimestres. Ce d'autant plus que le troisième trimestre s'avère être, en raison de plusieurs jours fériés, particulièrement court. A la rentrée suivante l'enfant concerné devra intégrer une nouvelle classe précoce avec d'autres enfants.

Les parents devront donc juger de cas en cas de l'opportunité d'inscrire leur enfant pour le dernier trimestre.

Compte tenu de l'effectif de classe, l'administration communale se réserve le droit de limiter les admissions, notamment pour le 3^e trimestre.

A noter que le **transport scolaire** est également assuré pour les enfants des classes d'éducation précoce.

Pour l'année scolaire 2013-14, deux classes d'éducation précoce fonctionnent avec les titulaires suivants:

Effectifs des classes du précoce 2013-2014				
Titulaire	Educatrice	Nbre enf. 1^{er} trim.	Nbre enf. 2^{me} trim.	Nbre enf. 3^{me} trim.
Tania Muller	Dany Koepp	16	19	20
Tania Wenzel	Martine Welter	16	18	20
Total:		32	37	40



Les formulaires d'inscription pour l'éducation précoce sont disponibles au guichet de l'administration communale à Eischen, ou téléchargeables sur www.hobscheid.lu.

L'éducation préscolaire (cycles 1.1 et 1.2)

L'éducation préscolaire comprend 2 années (cycles 1.1 et 1.2) d'études et est **obligatoire**.

Les enfants âgés de 4 ans au 1er septembre précédant le début de l'année scolaire seront donc inscrits dans la première année préscolaire (cycle 1.1).

La **rentrée des classes** est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le lundi, 16 septembre 2013.

Horaire et Accueil des élèves

L'horaire pour les classes d'éducation préscolaire est du lundi au vendredi de 08.00 à 11.45 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 14.00 à 15.55 heures. Il n'y a pas de classe les samedis.

Les enfants sont admis au plus tôt à 07.50 et au plus tard à 09.00 heures.

Répartition des classes

L'éducation préscolaire fonctionne avec cinq classes avec les titulaires suivants:

Effectifs des classes du préscolaire 2013-2014	
Titulaire	Nbre d'enfants
Carole Freymann	17
Béatrice Muller	13
Michèle Obertin	16
Nathalie Thillmany	15
Sylvie Wagner	15
Total:	76





Photos d'activités du préscolaire 2012-2013 (enregistrement CD, visite ferme pédagogique et visite Luxlait).

Cycles 2-4: L'enseignement primaire

Tout enfant qui, avant le 1er septembre précédant le début de l'année scolaire, atteint l'âge de 6 ans révolus doit **obligatoirement** suivre l'enseignement primaire qui comprend 6 années d'études.

La **rentrée des classes** est le lundi, 16 septembre 2013.

Les manuels scolaires sont financés par le budget communal et mis à disposition des élèves.

Répartition des classes primaires

L'enseignement primaire en 2013-2014 comprend 12 classes réparties comme suit :

Répartition des classes primaires			
Année	Titulaire 2013-2014	<i>ancienne classe en 2012-2013</i>	Nombre d'enfants
Cycle 2.1	Steve Peter		19
Cycle 2.1	Manon Weis		20
Cycle 2.2	Anne Irrthum	<i>C. Steinmetz, A. Wagner</i>	14
Cycle 2.2	Mike Steichen	<i>Mike Steichen</i>	16
Cycle 3.1	Joëlle Nennig	<i>Anne Irrthum</i>	17
Cycle 3.1	Alphonse Simon	<i>Laurent Perrard</i>	17
Cycle 3.2	Henri Bertemes	<i>Henri Bertemes</i>	18
Cycle 3.2	Marie-Anne Ensch	<i>Marie-Anne Ensch</i>	18
Cycle 4.1	Laurent Perrard	<i>Alphonse Simon</i>	13
Cycle 4.1	Billie Schartz	<i>Joëlle Nennig</i>	12
Cycle 4.2	André Bosseler	<i>André Bosseler</i>	12
Cycle 4.2	Corinne Spoden	<i>Corinne Spoden</i>	14
Total:			190

Horaire des classes primaires

L'horaire pour les classes du primaire est du lundi au vendredi de 07.55 à 12.00 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 13.55 à 15.45 heures. Il n'y a pas de classe les samedis.

Le personnel enseignant est présent 10 minutes avant le commencement des cours pour assurer une surveillance dans la cour de récréation.

Effectif total (tout l'enseignement)

Année	Nombre d'enfants
Précoce	40
Préscolaire	76
Primaire	190
Total:	306



Photos d'activités du primaire 2012-2013 (journée pompiers et coupe scolaire)

Surveillance des écoliers

Une surveillance dans la cour de récréation est assurée par les enseignants:

- 10 minutes avant et après les cours,
- pendant les récréations,
- sur le chemin du bus scolaire vers l'école.

Ce plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas la Maison Relais, il est impératif que les parents (ou une personne habilitée) reprennent l'enfant au plus tard endéans le délai précité de 10 minutes. Passé ce délai, les enseignants et la commune sont déchargés de toute responsabilité.

Cours d'Appui

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation personnelle dans le but d'atteindre le niveau de leur classe respective.

Afin de garantir un maximum de transparence dans la répartition des leçons d'appui, un enfant ne pourra bénéficier de ce soutien que sur avis de la commission d'insertion régionale.

Comme en 2012-2013, la plupart des cours d'appui sont assurés par Mme Guirsch-Roeder Nadine. A noter que ces cours d'appui s'ajoutent aux heures d'appui pédagogique introduites par la loi de 2009 comme partie intégrante de la tâche des instituteurs.

Instruction religieuse et Education morale et sociale

Pour des raisons d'organisation les cours d'éducation morale et sociale et les cours d'instruction religieuse se tiennent aux mêmes heures. Les élèves doivent opter pour un des deux cours. Il n'est pas possible de changer de cours pendant l'année scolaire.

Les cours d'instruction religieuse sont assurés par des chargés de cours désignés par l'archevêché du Luxembourg tandis que les cours d'éducation morale et sociale sont tenus par les autres intervenants du cycle respectif.

Autres intervenants

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 3 leçons par rapport aux heures de cours (26 leçons par semaine) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours. Ceux-ci assurent la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes.

Pour l'année scolaire 2013-2014, ces intervenants sont:

- Nadine Guirsch-Roeder, Jessica Klein, Manon Reichert, Christine Steinmetz, Annette Theis-Wagner et Laurent Theis (enseignants brevetés aux cycles 2-4),
- ainsi que Anita Schartz-Mannes et Diane Muller (chargées de cours)

Réunion d'information avec les parents

La loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe, les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents (voir ci-dessous).

Consultations pour parents

Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les problèmes éventuels de leurs enfants.

Quelques règles à observer

Sécurité

- Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants, que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès (voir action "Séchère Schoulparking" page suivante).
- L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.
- La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.

Transport scolaire

- Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied ?). Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.

Politesse et obéissance

- Dans le passé, des situations se sont parfois produites lors desquelles certains enfants se sont comportés de façon impolie soit envers le personnel enseignant, soit envers le personnel encadrant de la Maison Relais, soit envers le personnel accompagnant les enfants dans le bus.
- Il est rappelé que même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison Relais, les enfants doivent obéir aux responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.
- Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.

Utilisation du portable

- L'utilisation des téléphones portables est strictement défendue dans l'enceinte des bâtiments scolaires et de la Maison Relais, ainsi que dans la cour de récréation et dans le bus scolaire.

Absences

- Lorsqu'un élève manque momentanément les cours (maladie ou autre raison), les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Ceci est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou préscolaire.
- Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille. En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation Nationale.
- Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:
 - par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
 - par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée.
- Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Photos des classes 2012-2013



Cycle 1, Précoce:
Tania Muller
et Dany Koepp



Cycle 1, Précoce:
Nadine Strasser
et Martine Welter



Cycle 1, Préscolaire:
Carole Freymann



Cycle 1, Préscolaire:
Béatrice Muller



Cycle 1, Préscolaire:
Michèle Obertin

Cycle 1, Préscolaire: Nathalie Thillmany



Cycle 1, Préscolaire: Sylvie Wagner





Cycle 2.1:
Mike Steichen



Cycle 2.1:
**Annette Wagner
et Christine Steinmetz**
(absente sur la photo)



Cycle 2.2:
Anne Irrthum



Cycle 2.2:
Laurent Perrard



Cycle 3.1:
Henri Bertemes



Cycle 3.1:
Marie-Anne Ensch



Cycle 3.2:
Joelle Nennig



Cycle 3.2:
Alphonse Simon



Cycle 4.1:
André Bosseler



Cycle 4.1:
Corinne Spoden



Cycle 4.2:
Steve Peter



Cycle 4.2:
Manon Weis



est 2013



Fête scolaire, 12 juillet 2013

Fête scolaire et présentation du CD «Vita-music » Fruit 4 School – Fruit rocks School

Le 12 juillet 2013 notre fête scolaire s'est déroulée sur le campus scolaire "Vir Wëller" à Eischen. Cette fête, placée sous le thème de la nutrition saine, a été organisée en étroite collaboration avec l'association des parents d'élèves de la Commune de Hobscheid. Tous les élèves de l'école fondamentale de la Commune de Hobscheid ont activement participé à cette fête.

Pendant la matinée les élèves ont participé à divers ateliers, adaptés à leur âge, se rapportant au thème choisi. Ils ont également préparé le spectacle de l'après-midi en fabriquant des déguisements et en répétant leur chanson.

C'est à trois heures de l'après-midi que le spectacle a commencé. Lors de ce spectacle les enfants ont officiellement présenté la plupart des chansons du CD, enregistré dans le cadre du projet « Fruit for School », un programme en faveur de la consommation de fruits à l'école. Toutes les classes, de l'éducation précoce au cycle 4, ont participé à ce projet. Chaque classe, en collaboration avec le personnel enseignant, a enregistré au moins un titre. Ainsi nous avons réussi à rassembler 18 chansons et poèmes sur ce CD, qui porte le titre « Vita-music » Fruit 4 School – Fruit rocks School. Vous pouvez désormais acheter ce CD extraordinaire au prix de 10 € auprès de l'Administration communale de Hobscheid à Eischen.

Le personnel enseignant tient à remercier de tout cœur toutes les personnes qui ont contribué au succès du projet du CD et de la fête scolaire 2013.

(Laurent Theis, président du comité d'école)





Répartition des classes 2013-2014

Cycle 1.1, MULLER Tania et KOEPP Dany

1	BELCHIOR CASTRO	Lara
2	CHIOTIS	Théo Jean-Georges
3	CLEMENT DECKER	Pit
4	DUCHATEAU	Cloé
5	El Euch	Hédi
6	GEHMACHER	Fiona
7	MICHAELY	Elias
8	MORGADO LIMA	Diogo
9	NASCIMENTO MATOS	Victoria
10	NORA	Kiara
11	ÖZKAN	Noa
12	PAQUAY	Charlotte
13	RÜBEL	Sarah
14	THILL LUCAS	Céline
15	VANEL	Adan
16	ZEZOVSKI	Grégory
17	BJARNASON	Lia Lynn (2me trim.)
18	GILLET	Léa (2me trim.)
19	KIRSCH	Max (2me trim.)
20	GONCALVES SOUSA	Ruben (3me trim.)

Cycle 1.1, WENZEL Tania et WELTER Martine

1	BONTEMPS	Lynn
2	CHAUDIER	Mathias
3	COELHO-RENARD	Charlize
4	DE MATOS TINOCO	Gabriel
5	ELCHEROTH	Lena
6	FABER	Dana
7	FINZI	Eros
8	FRAPART	Tyléo
9	HALTER	Alice
10	HENRIQUES SOARES	Léanna
11	KAIBLINGER	Ben
12	KINTZLÉ	Leo
13	LUX LOPES	Jamy
14	MAGNANI	Lilly
15	MOURA BAESSA	Eva
16	PALFALVI	Akos
17	DELVAUX	Luca (2me trim.)
18	NEU	Vanessa (2me trim.)
19	CHIOTIS	Rémy (3me trim.)
20	JANUÁRIO MARTINS	Rafaela (3me trim.)

Cycle 1.2, FREYMANN Carole

1	BARBOSA OLIVEIRA	Isabela
2	BERTRAND	Romane
3	COELHO--RENARD	Alexandre
4	DA SILVA MELO	Rafael
5	ELCHEROTH	Fynn
6	ELLER	Mimi N'Dèye Fatou
7	EWEN	Samira
8	GLOD	Emma
9	IACONELLI COIMBRA	Matteo
10	MORSCH	Alex
11	PAQUAY	Gauthier
12	PATRI	Kylian
13	PIRES	Thoma
14	RODRIGUES SILVA	Lara
15	SCHMIT	Maxim
16	THILL	Mandy
17	WEIBEL	Shana

Cycle 1.2, MULLER Béatrice

1	ANTUNES DA COSTA	Adriana
2	CHIMIENTI	Cameron
3	DE CIA	Eléa
4	DE MATTEIS	Alena
5	DELAGE	Len
6	FERREIRA FIGUEIREDO	Tiago
7	GOMES AGUIAR	David
8	GONNERING	Mia
9	JOBLIN	Elias
10	NJOYA	Maura
11	ROTH	Léini
12	TRAUSCH	Glenn
13	WEIDERT	Sarah

Cycle 1.2, OBERTIN Michèle

1	BOUILLE OLIVEIRA	Lyvia
2	BRUCK	Julie
3	DA COSTA PEREIRA	Christian
4	EL EUCH	Zayneb
5	FRANCISCO GASPAR	Mathias
6	GUILLOU	Elvis
7	HEINISCH	Chiara
8	KOLASINAC	Benjamin
9	MAACK	Caroline
10	MUSER	Joël
11	NAVAUX	Anaïs-Mailys
12	PERRUSSEL-MORIN	Thäis
13	SANTOS RODRIGUES	Francisco
14	VAN DER VLUGT	Marie Charlotte
15	VOSS	Kim
16	WEITEN	Jay

Cycle 1.2, THILLMANY Nathalie

1	ANDRIEU	Loic
2	CLARINVAL	Victoria
3	DA COSTA NUNES	Raphael
4	DA SILVA GONCALVES	Laura
5	DA SILVA VILACA	Vitor Hugo
6	DAVREUX	Diego
7	EWEN	Sally
8	GENICOT	Victoria
9	GUILLOU	Oscar
10	KIRSCH	Mick
11	LE CLERC	Lara Margot Marie
12	MEEHAN	Joshua
13	ROTH	Emmy
14	SONNTAG	Anne
15	ZIGER	Nick

Cycle 1.2, WAGNER Sylvie

1	CORDERO HERNANDEZ	Manuel
2	CORREIA RIBEIRO	Tiago
3	DA COSTA PEREIRA	Yara
4	DA SILVA VIEIRA	Ilana
5	DON GRISIUS	Steven
6	ELLER	Akime
7	HAINAUT	Victor
8	KNEIP	Léa
9	LIBÂNIO SILVA	Alexandre
10	MEYERS	Emma
11	NICOLAES	Fedia Sandra Guy
12	PRAZERES LIMA	Bruna
13	REUTER	Tamara
14	VANDERVEKEN	Eric
15	WALCH	Alex



Répartition des classes 2013-2014

Cycle 2.1, PETER Steve

1	ANTOINE--THANNER	Zoé
2	ARENDT	Jamie-Lee
3	BORS	Maïa Alyssa
4	DI FEBBO	Tiziano
5	DUCHATEAU	Louis
6	EWEN	Samantha
7	FRENAY	Kiku
8	HENROT	Pierre
9	HETTING	Sam
10	JAGER	Noah
11	JANUÁRIO MARTINS	Isabela
12	KNAUS	Lou-Ann
13	LASSINE	Glenn
14	LICKES KOLBER	Cyril
15	MATIAS	Hugo
16	MOURA GOMES	Soraya
17	OLIVEIRA HENRIQUES	Rafaela
18	PAQUAY	Jules
19	SCHNEIDER	Mathéo

Cycle 2.1, WEIS Manon

1	BEN-SOUDA	Alya Kahaba Martine
2	BOUILLE OLIVEIRA	Clélia
3	CHAUSSY	Lou
4	CORDERO HERNANDEZ	Darlin Manuel
5	CUELENAERE	Joséphine Marie
6	DE BRUIJN	Adelaide
7	ELCHEROTH	Mia
8	FERREIRA MALHEIRO	Thomas
9	GLODT	Pit
10	HADZIU	Fiona
11	HAHN	Jil
12	HALTER	Basile
13	JOBLIN	Anaïs
14	KIRSCH	Lola
15	MOURA BAESSA	Cristiano
16	PALFALVI	Zsombor
17	SCHMITZ	Nadia
18	THILL	Noah
19	VAN ROSSEM	Antoine
20	VASSELIN	Pauline

Cycle 2.2, IRRTHUM Anne

1	AMORIM MARQUES	Lucas
2	BATISTA ARAUJO	Tiago
3	BLAY	Nicola
4	DA SILVA GONCALVES	Jordan
5	FEIEREISEN	Amy
6	FINZI	Giusi
7	GODINHO	Amandine
8	MATIAS	Fabio
9	NASCIMENTO MATOS	Thomas
10	PATRI	Ryhîad
11	ROBERT	Louis
12	STEFFEN	Jennifer
13	VANDERVEKEN	Célia
14	WELTER	Sven

Cycle 2.2, STEICHEN Mike

1	ARENDT	Jo
2	BLAY	Fiona
3	CACCHIONE	Andréa Alberto
4	CHAUDIER	Luca
5	CLARINVAL	Maximilien
6	CUELENAERE	Clotilde
7	DE OLIVEIRA PATRICIO	João
8	GOMES AGUIAR	Gabriel
9	MANDER	Tom
10	MASSE	Diego
11	MICHAELY	Sami
12	MOUSEL	Colin
13	PERRUSSEL-MORIN	Alban
14	RODRIGUES MORAIS	Océane
15	THILL	Yannick
16	VOSS	Marlice

Cycle 3.1, NENNIG Joelle

1	BÜRGER	Mara
2	CHAVES	Hugo
3	CORDERO HERNANDEZ	Jason
4	CRISOSTOMO	Lilo
5	CUELENAERE	Eléonore Marie
6	DUCHATEAU	Eva
7	DUPONT	Jeff
8	GOEPPNER	Kylian
9	GOMES AGUIAR	Júlia
10	HILD	Leo
11	HUBERTY	Dana
12	KIRSCH	Sam
13	NILLES	Maxime
14	PATRI	Sélim
15	PESCHÉ	Zoé
16	SADLER	Nick
17	SCHNEIDER	Louis

Cycle 3.1, SIMON Alphonse

1	ANTOINE--THANNER	Paul
2	BAUSCHLEID	Laura
3	BORS	Elodie
4	CLAUDE	Jérôme
5	COELHO--RENARD	Emma
6	CORSI	Kim
7	DAVREUX	Sarah
8	FERREIRA MALHEIRO	Ricardo Filipe
9	GASCHÉ	Philippe
10	GLODT	Jenny
11	HEINISCH	Cyril
12	HILD	Pol
13	MACHADO DOS SANTOS	Lara
14	NOBEN	Vicky
15	TAVARES LOPES	Youri
16	VAN VEEN	Nicolas
17	VOSS	April

Cycle 3.2, BERTEMES Henri

1	ACKERMANN	Vanessa
2	BOF	Chelsea
3	CARVALHINHO LOUREIRO	Rüben
4	CHAUSSY	Noélie
5	CORSI	Liz
6	DIFFERDANGE	Esther
7	ESPEN	Tim
8	FRIDEL	Emanuel
9	KIRSCH	Ben
10	LE CLERC	Luca Georges Hervé
11	L'ORTYE	Lisa
12	MARQUES FERREIRA	Raul
13	MESQUITA	Rafael
14	PETERS	Sven
15	PINHAL DOS SANTOS	Samuel
16	RODRIGUES SILVA	Mariana
17	SCHMIT	Luc Hyun
18	ZHAN	Lypo

Cycle 3.2, ENSCH Marie-Anne

1	ALLES	Laetitia
2	BERENS	Sascha
3	BERENS	Saskia
4	CIAVAGLIA TEIXEIRA	Katia
5	CIAVAGLIA TEIXEIRA	Marco
6	FLESCHE	Anouck
7	HEIRENS	Thierry
8	JACQUEMART	Jil
9	JAEGER	Joy
10	LOUIS	Finnegan
11	LOUREIRO CORREIA	Luca
12	MERTENS	Laurence
13	NOBEN	Lara
14	REUTER	Pit
15	RIBEIRO VEIGA	Tiago
16	SIERADZKI	David
17	TINOCO CARNEIRO	Cristiana
18	WEBER	Jessica

Répartition des classes 2013-2014

Cycle 4.1, PERRARD Laurent

1	BÜRGER	Lisa
2	DI FEBBO	Jamie
3	FREYMANN	Chris
4	JONIAUX	Tom
5	KELMENDI	Rinor
6	LASSINE	Laure
7	LE CLERC	Lena Marie-Josée
8	MAACK	Christophe
9	NEIVA JAQUES	Tomé
10	PETERS	Luc
11	SCHMITZ	Chris
12	THILL	Hanna
13	VANDERVEKEN	Joanne

Cycle 4.1, SCHARTZ Billie

1	DEVILERS	Kevin
2	DUPONT	Joe
3	FERREIRA MALHEIRO	Catarina Sofia
4	FRIES	Jérôme
5	LOPES	Oscar
6	LOPES CARVALHO	Axel
7	LOUIS	Liz
8	MACHADO DOS SANTOS	Samuel
9	ROBERT	Olivier
10	SCHMIT	Céline
11	THILLMANY	Aron
12	ZIESER	Maira

Cycle 4.2, BOSSELER André

1	BECK	Patrick
2	CORDERO HERNANDEZ	Heidy
3	DA SILVA VILACA	Pedro Miguel
4	FERNANDES DOS SANTOS	Filipe
5	FERNANDES DOS SANTOS	Sara
6	NOTHUM	Chris
7	PEFFER	David
8	RODRIGUES CABETE	Ayrton
9	SCHMITZ	Pia
10	SCHREIBER	Lou
11	SIRONI	Sabrina
12	THIES	Felix

Cycle 4.2, SPODEN Corinne

1	BOAVIDA DOMINGOS	Mafalda
2	CORREIA RIBEIRO	Ana Beatriz
3	DUFOUR	Manolo
4	ESPEN	Sacha
5	GASCHÉ	Michel
6	GILLET	Noémie
7	KREMER	Julie
8	REUTER	Lisa
9	ROMMELFANGER	Noah
10	SONNTAG	Lena
11	STELMES	Santana
12	THIRY	Lauryn
13	VAN VEEN	Vivian
14	WANTZ	Mike



Certificat

**Ecole de la Commune de Hobscheid
19, rue de Hobscheid
L-8473 Eischen**

gëtt priméiert mam Qualitéitslabel

SuperDrecksKëscht® fir Betriber

*fir eng ecologesch Offallgestioun
– gëlt fir 1 Jöer –*

De Qualitéitslabel steet fir eng separat, propper a sécher Offallsammlung am Betrib, souwéi enger bescht méiglecher Offallentsuergung. Dat heescht, d' Offallstréim bannen a bausse vum Betrib mussen transparent an no ze vollzéie sinn. Zu de Krierie vum der Qualitéitslabelvergab zielen niewent der richteger Behandlung vum Offall awer och d' Motivatioun vum de Mataarbechter souwéi den Asaz an de Gebrauch vum offallaarme Materialien a Bearbechtungsmanéieren.

entsprécht den Ufuerderunge vum der DIN EN ISO 14024

Colmar-Berg, Mai 2013

Administration
de l'environnement

Chambre
des Métiers

Chambre
de Commerce

- **Enfants du précoce et préscolaire: Maison Relais à Hobscheid**
(bâtiment école précoce et préscolaire)
- **Enfants du primaire: Maison Relais à Eischen (école centrale)**

Services offerts dans la Maison Relais

A. Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison Relais fonctionne le matin à partir de 7.00 heures. Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison Relais à Hobscheid et à Eischen. Les après-midis la Maison Relais fonctionne tous les jours jusqu'à 19.00 heures. Les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.00 heures.

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Ouverture de la Maison Relais						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07.00 - 08.00					
	08.00 - 12.00					
Midi	12.00 - 14.00					
Après-midi	14.00 - 16.00					
	16.00 - 19.00					

B. Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans l'enceinte du bâtiment scolaire à Hobscheid, rue Henneschtgaass pour les enfants du précoce et préscolaire, ainsi que dans l'école centrale à Eischen pour les enfants du primaire.

Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid. Les menus détaillés sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (dans la section Raider Online).

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p.ex. dessins, bricolage, jeux de sociétés etc..) ou bien se retirer pour lire ou se détendre. L'encadrement, respectivement la supervision des enfants étant assurés par le personnel de la Maison Relais.

Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'au commencement des cours.

C. L'accueil pendant les périodes de vacances scolaires

L'accueil fonctionne pendant les vacances (sauf pendant les vacances de Noël).

Durant les vacances d'été, il fonctionne pendant le mois de juillet et d'août.

Pendant les périodes d'ouverture, l'accueil est assuré à partir de 7.00 h jusqu'à 19.00 heures.



Photos d'activités de la maison relais d'Hobscheid 2012-2013 (e.a.: Kanner in the city, été 2013).



Anne Bandulet,
Responsable de la Maison
Relais à Hobscheid
(Précoce et Préscolaire).



Tanja Nourissier,
Responsable de la Maison
Relais à Eischen
(Primaire).



Les jeunes footballeurs de la Maison Relais de Hobscheid, vainqueurs des coupes aux tournois de football:
à gauche: vainqueurs du tournoi organisé par la maison relais de Hobscheid (29 mai 2013)
à droite: vainqueurs pour la troisième fois de suite du tournoi organisé par Inter-Actions au Pfaffenthal (16 juillet 2013).



Photos d'activités de la maison relais d'Eischen 2012-2013 (e.a.: Ritterfest à Vianden).

L'inscription dans la Maison Relais

Les **inscriptions pour le service d'accueil** se font par trimestre entier (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), moyennant un formulaire disponible au secrétariat communal ou téléchargeable du site web de la commune (www.hobscheid.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible moyennant le formulaire disponible sur le site web de la commune.

L'inscription au restaurant scolaire se fait moyennant un formulaire par trimestre (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), ou bien moyennant des tickets (sans valeur!) qui sont à déposer dans une boîte à lettres installée à cet effet dans les différents bâtiments scolaires (avant 9.00 heures de chaque jour). Pour des raisons d'organisation, un repas complet, ainsi que deux heures d'accueil, doivent être facturés pour toute absence non notifiée avant 9.00 heures à la maison relais ou à la commune.

Important (délais des inscriptions): L'inscription dans la Maison Relais étant valable pour une année scolaire, vous devez réinscrire votre enfant pour l'année 2013-2014, et ceci pour des raisons d'organisation avant le 14 septembre.

Tous les formulaires, respectivement tickets nécessaires aux inscriptions dans la Maison Relais sont disponibles au guichet communal, et téléchargeables sur le site Internet de la commune www.hobscheid.lu.

Facturation - Le système dit du «Chèque Service Accueil»

Depuis l'entrée en service du système de facturation «Chèque Service Accueil» en mars 2009, la facturation est opérée de façon centralisée par le Ministère de la Famille avec un tarification barémique uniforme pour toutes les Maisons Relais du pays (barème consultable sur www.chequeservice.lu).

A noter que les cartes «Chèque Service», disponibles auprès du guichet communal sont valables pour une année. (Pensez d'ores et déjà à passer auprès de l'administration communale pour le renouvellement éventuel).

Ne seront pas facturées les absences dues à une maladie et ce sur présentation d'un certificat médical ainsi que les absences dûment notifiées au responsable de la maison d'accueil.

Les absences non notifiées devront par contre être facturées.

Journées d'ouverture, respectivement de fermeture, spéciales:

La Maison Relais sera **fermée** :

le 1er novembre 2013 (Toussaint), les vacances de Noël (21. déc - 05. janv.), le 21er avril 2014 (Lundi Pâques), le 1er mai 2014 (fête du travail), le 29 mai 2014 (Ascension) et le 09 juin 2014 (Lundi Pentecôte).

La Maison Relais sera **ouverte** :

le 6 décembre 2013 (St Nicolas), le 16 mai 2014 (jour du pèlerinage) et 10 juin 2014 (mardi Pentecôte).

Avis de la Police: Rentrée des classes



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits "nouveaux" méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant.

Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 16 septembre, grande journée de la rentrée.

Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

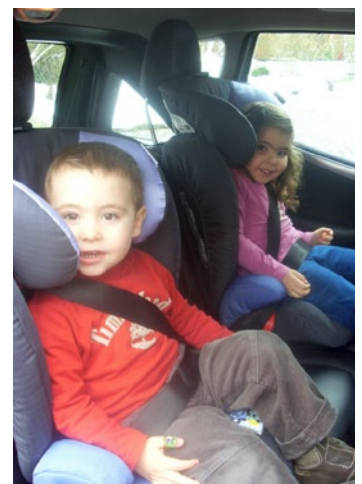
Voici quelques tuyaux :

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr : s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or : s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible ! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs etc....). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue : dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.



Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture :

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention : un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.



A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier :

- Si le siège correspond à l'âge, respectivement au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.

Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts.

Les enfants, nouveaux piétons sans expérience

Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre :

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est - à - dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.
- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat : regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.



La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme « ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE ».

Pour la rentrée, la Police assure la sécurité de vos enfants !

Elle est présente à la fois :

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents.

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.

Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.



Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori :

- l'excès de vitesse
- le non port de la ceinture de sécurité
- et l'usage illégal du téléphone portable

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.

... pour que la rentrée se passe en toute sécurité !

Aktioun „Sëchere Schoulparking“



Commune de
HOBSCHEID

Aktioun sëchere Schoulparking



Eng Zesummenaarbecht mat dem Schoukanner,
dem Léierpersonal, der Police an der Gemeng Habscht.

Merci dass der puer elementar Regeln anhaalt fir eis Sécherheet:

- Lues fueren
- Net um Busarrêt fueren oder parken
- Sens unique respektéieren
- Kiss&GO: just e puer Sekonne stoe bleiwen

Merci de respecter ces quelques règles élémentaires pour garantir la sécurité de chacun:

- Rouler au pas
- Ne pas circuler ou stationner sur l'arrêt de bus
- Respecter le sens unique
- Kiss&GO: ne stationner que quelques secondes



Commune de
HOBSCHEID

Aktioun sëchere Schoulparking



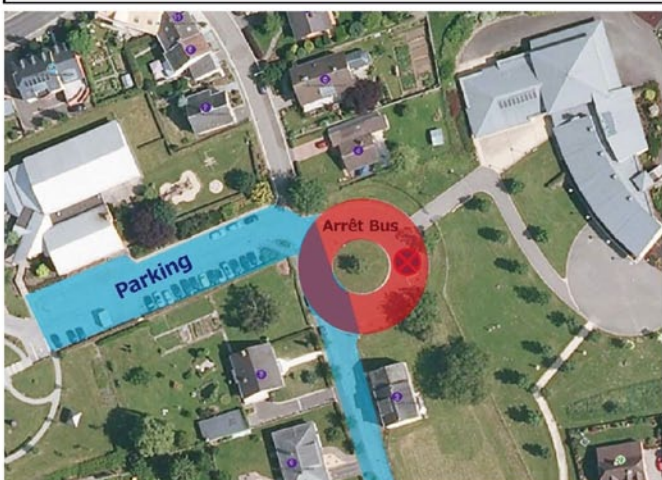
Eng Zesummenaarbecht mat dem Schoukanner,
dem Léierpersonal, der Police an der Gemeng Habscht.

Merci dass der puer elementar Regeln anhaalt fir eis Sécherheet:

- Lues fueren
- Net um Busarrêt fueren oder parken
- Sens unique respektéieren

Merci de respecter ces quelques règles élémentaires pour garantir la sécurité de chacun:

- Rouler au pas
- Ne pas circuler ou stationner sur l'arrêt de bus
- Respecter le sens unique



Les bâtiments scolaires

Complexe Préscolaire et Précoce à **Hobscheid** Tél. 39 01 33-451 (Précoce)
2b, rue Hënneschtgaass, Hobscheid Tél. 39 01 33-450 (Préscolaire)

Nouvelle école Primaire « Vir Wëller » à **Eischen** Tél: 39 01 33-400 Fax: -309
19, rue de Hobscheid, Eischen

Maison Relais

À **Eischen**: Mme Tanja Nourissier, chargée de direction Tél Eischen: 39 01 33-301 Fax: -309
À **Hobscheid**: Mme Anne Bandulet, chargée de direction adjointe Tél Hobscheid: 39 01 33-351 Fax: -359

Administration communale

Personnes de contact :

M REISER Paul, secrétaire communal Tel : 39 01 33-221 Fax: -209
M KRIER Pir, rédacteur communal email: commune@hobscheid.lu

Pour vos questions ou problèmes d'ordre administratif, M. Krier se tient à votre disposition. Prière de prendre r-d-v.

La commission scolaire

Tel : 39 01 33-1

M. Serge HOFFMANN (Président), M. Paul REISER (Secrétaire)
Mme Nelly BAILLET-WEILER, M. Fernand BOHLER, M. Daniel FREYMANN, M. Pierre KRIER (Membres)
Membres représentants des parents: Mme Tanja PESCHE-NICOLAY, Mme Maggy SCHMIT
Membres représentants des enseignants: Mme Nadine GUIRSCH-ROEDER, M Laurent THEIS

Le comité d'école (organisation de l'école fondamentale)

Monsieur Laurent Theis (Président) Tél: 39 01 33-400
Madame Nadine Guirsch-Roeder email: theis.laurent@education.lu
Madame Corinne Spoden
Monsieur Steve Peter

Coordinateurs de cycles

Madame Béatrice Muller (cycle 1) Tél. 39 01 33-450
Madame Manon Weis (cycle 2) Tél: 39 01 33-400
Madame Marie-Anne Ensch (cycle 3) Tél: 39 01 33-400
Monsieur André Bosseler (cycle 4) Tél: 39 01 33-400

Bus Scolaire (Accompagnateurs)

Madame Tanja Pesché, Bus Micky Maus Tél: 39 01 33-481
Madame Denise Gengler, Bus Donald Tél: 39 01 33-482

Bureau régional de l'inspection scolaire

Secrétariat de l'inspection scolaire à Mersch Tél : 26 32 47-1 Fax: 26 32 47-66
Inspecteur: Madame Joëlle Seyler

Piscine de Steinfort

Tél: 39 93 13-400
Web: www.piscine-steinfort.lu

Ligne "Micky Maus"		
	Horaire	Enfants
08:00		
Hobscheid, Viirstaad	07:37	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	07:38	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:41	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	07:44	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:47	(Primaire)
Eischen, Place Denn (c. cult.)	07:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:59	(Préscolaire)
12:00		
Hobscheid, Préscolaire	11:53	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (c. cult.)	12:00	(Préscolaire)
Eischen, Ecole	12:03	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	12:07	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	12:10	(Primaire)
<i>que lundis, merc. et vend.:</i>		
Hobscheid, Steekaul	12:13	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	12:15	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	12:21	(Primaire)
Hobscheid, Viirstaad	12:23	(Primaire)
14:00		
Hobscheid, Viirstaad	13:29	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	13:30	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	13:36	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	13:38	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:41	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	13:44	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:47	(Primaire)
Eischen, Place Denn (c. cult.)	13:50	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:58	(Préscolaire)
16:00		
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	15:53	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	15:56	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	16:00	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Viirstaad	16:02	(Prim + Préscol)
Eischen, Cité Aischdall	16:07	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (c. cult.)	16:11	(Préscolaire)

Ligne "Goofy"		
	Horaire	Enfants
08:00		
Hobscheid, Kreuzerbuch	07:39	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	07:41	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:49	(Primaire)
12:00		
Eischen, Ecole	12:05	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	12:09	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	12:12	(Primaire)
16:00		
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	15:54	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	15:59	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Kreuzerbuch	16:02	(Prim + Préscol)

Ligne "Donald"		
	Horaire	Enfants
08:00		
Eischen, Place Denn (c. cult.)	07:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	07:46	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:50	(Primaire)
12:00		
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	12:09	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	12:12	(Primaire)
14:00		
Eischen, Place Denn (c. cult.)	13:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	13:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:48	(Primaire)
16:00		
Eischen, Ecole	15:52	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	15:55	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	15:58	(Primaire)

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied ?).

Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.

Heures de classe:
Hobscheid, Cycle 1: 08.00-11.45 et 14.00-15.55
Eischen, Cycles 2-4: 07.55-12.00 et 13.55-15.45

